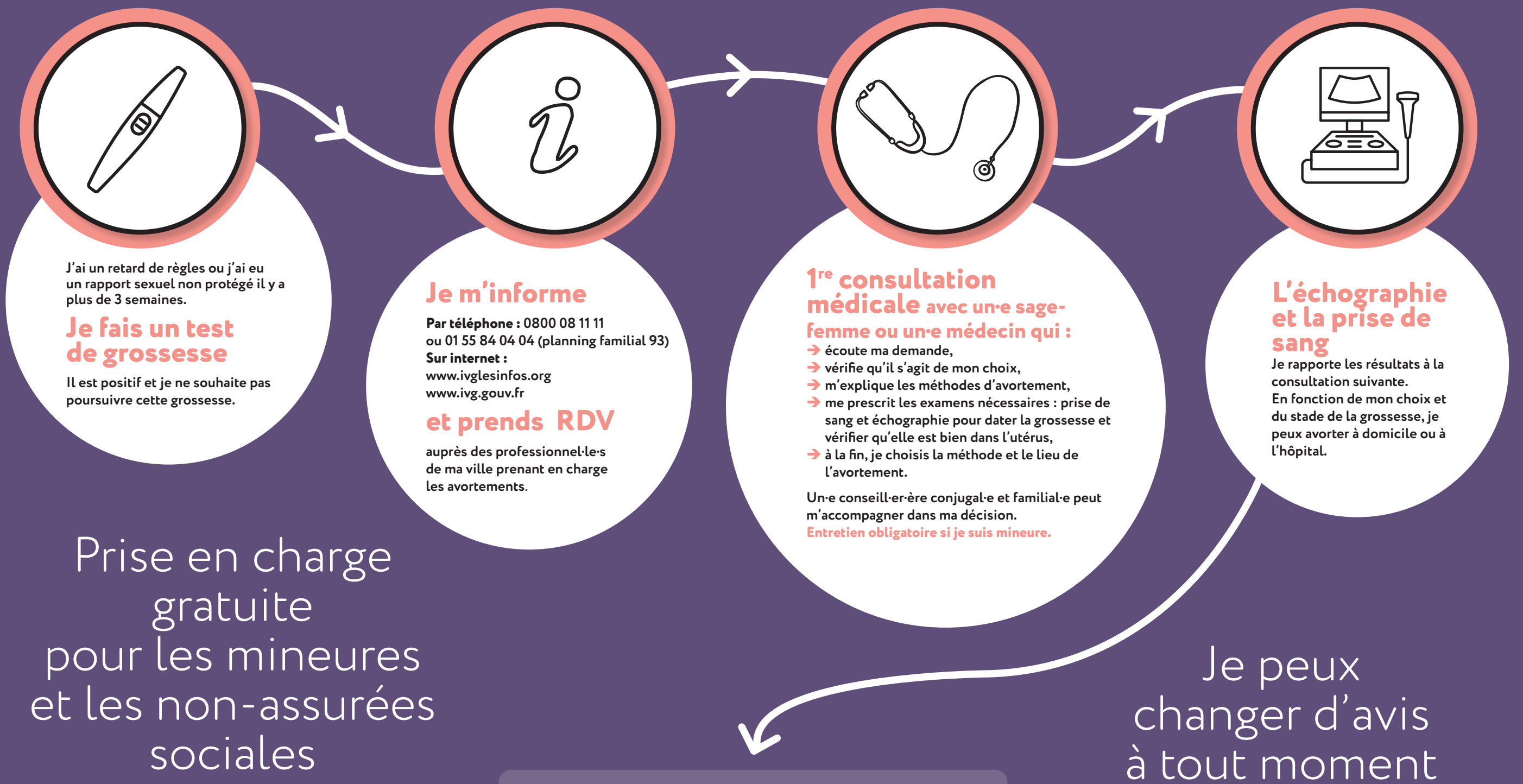


Avortement : où et comment ?



CHOIX ENTRE DEUX MÉTHODES

Méthode médicamenteuse
Possible à domicile ou à l'hôpital jusqu'à 9 semaines depuis le début de mes dernières règles

2^e consultation médicale avec un·e sage-femme ou un·e médecin

ÉTAPE 1
→ je confirme par écrit ma volonté d'avorter,
→ je prends sur place (ou à domicile) le médicament qui interrompt la grossesse,
→ on me remet le médicament pour évacuer la grossesse à prendre à domicile,
→ on me prescrit une prise de sang de contrôle, des antalgiques et, si je le souhaite, une contraception.
Je rentre à domicile avec :
→ les informations nécessaires à mon suivi à domicile, notamment quand consulter aux urgences gynécologiques,
→ les coordonnées pour joindre des personnes compétentes en cas de questions.

ÉTAPE 2
24 à 48 h après la consultation, prise du médicament pour évacuer la grossesse. Il est recommandé d'être accompagnée d'une personne de confiance.

ÉTAPE 3
7 à 14 jours plus tard : prise de sang.

Méthode instrumentale par aspiration
Possible à l'hôpital ou en centre de santé jusqu'à 14 semaines depuis le début de mes dernières règles

2^e consultation médicale avec un·e sage-femme ou un·e médecin

ÉTAPE 1
→ je confirme par écrit ma volonté d'avorter,
→ je choisis entre anesthésie locale et générale,
→ la date de l'aspiration est programmée.

ÉTAPE 2
→ L'intervention dure une dizaine de minutes et je ne reste que quelques heures à l'hôpital.
Je rentre à domicile avec :
→ des antalgiques et, si je le souhaite, une contraception.

Les professionnel·le·s me guident et m'accompagnent du début à la fin de mon parcours

L'avortement est ma décision

3^e consultation médicale avec un·e sage-femme ou un·e médecin qui* :

- confirme que je ne suis plus enceinte,
- vérifie ma bonne santé après cet avortement,
- fait le point sur ma contraception,
- programme un autre RDV avec la conseillère conjugale et familiale si besoin.

* 1 à 2 semaines plus tard pour la méthode médicamenteuse, 2 à 4 semaines pour la méthode par aspiration.



Structures prenant en charge les avortements médicamenteux à Noisy-le-Sec

PMI des découvertes : Place des Découvertes • Tél. : 01 49 42 67 22
CMS Fernand-Goulène : 5 rue Pierre Brossolette • Consultations sage-femme uniquement sur RDV au 01 49 42 67 20 / Infirmerie : 01 49 42 64 32
PMI de la Maison des solidarités : 54-60 avenue Gallieni • Tél. : 01 71 29 20 30
PMI du Londeau : Chemin de Montreuil à Claye • Tél. : 01 71 29 23 80

Hôpital public pratiquant les avortements

Centre hospitalier intercommunal André Grégoire : 56 boulevard de la Boissière, 93100 Montreuil • Prise de RDV : 01 49 20 34 69